



# DISPOSITIF D'AIDES A LA PÊCHE

## Comment bénéficier d'une aide ?

**ATTENTION**  
La revente des matériels  
et équipements que vous  
avez acquis grâce aux  
aides du Pays est  
interdite avant un délai de  
cinq (5) ans.

### COMMENT ?

- Récupérer un **FORMULAIRE** de demande d'aide à la DRM

### DÉPÔT

- Déposer son dossier à la DRM en échange d'un **récépissé « dossier complet »**

1

### QUI ?

- Personne physique ou morale (avec RC)
- Créer une activité de pêche
- Développer son activité
- Transformer les produits de la mer

2

### DOSSIER

#### Personne physique :

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Carte CAPL ou Licence de pêche
- ✓ Plan de financement
- ✓ Description du projet à financer
- ✓ Devis des fournisseurs

3

#### Personne morale :

- ✓ Extrait Kbis et N° Tahiti
- ✓ Statut de la société au JOPF
- ✓ Description du projet à financer
- ✓ Plan de financement
- ✓ Devis des fournisseurs
- ✓ 3 derniers bilans d'activité
- ✓ RIB

4

5

### ACCEPTÉE

- Réception de l'**arrêté attributif** envoyé par la DRM.  
*Ma demande d'aide est acceptée*